

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°8 du 26 février 2010**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
Armée de l'air

Texte n°24

**CIRCULAIRE N° 1880/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMS**

portant sur le contrôle de connaissances de la formation militaire de base des officiers de la réserve opérationnelle pour l'année 2010.

*Du 21 décembre 2009*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *état-major des écoles d'officiers de l'armée de l'air ; bureau « formation officiers ».*

**CIRCULAIRE N° 1880/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMS portant sur le contrôle de connaissances de la formation militaire de base des officiers de la réserve opérationnelle pour l'année 2010.**

*Du 21 décembre 2009*

NOR D E F L 0 9 5 3 5 7 5 C

---

*Références :*

Instruction n° 510/DEF/EMAA/GMG/DRAA/CDT du 27 août 2007 (n.i. BO).  
Instruction n° 1515/DEF/DRH-AA/EM/EOAA et DEF/DRH-AA/EM/ESOM du 16 janvier 2009 (BOC N° 10 du 27 février 2009, texte 15. ; BOEM 768.1.1, 777.1.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 120/DEF/DRH-AA/EOAA/EM/BFO/DEC/EMS du 5 février 2009 (BOC N° 15 du 7 mai 2009, texte 23.).

*Référence de publication :* BOC N°8 du 26 février 2010, texte 24.

---

## 1. GÉNÉRALITÉS.

La formation militaire des officiers de réserve concerne les aspirants et les sous-lieutenants de réserve recrutés selon les critères de sélection définis par la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA)/ sous-direction accompagnement (SDAc)/bureau gestion de la réserve (BGR) de Tours en qualité d'officiers de réserve de l'armée de l'air conformément à l'annexe III. de l'instruction de 1<sup>re</sup> référence.

La présente circulaire a pour objet de fixer l'organisation et le calendrier relatifs au contrôle de connaissances de la formation militaire de base des officiers de la réserve opérationnelle.

## 2. FORMATION MILITAIRE DE BASE DES OFFICIERS DE RÉSERVE.

La formation militaire de base de l'officier de réserve peut débuter dès la nomination au grade d'aspirant ou de sous-lieutenant de réserve. Elle est réalisée au sein du centre d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air (CIIRAA) de la base de défense (BdD) ou de la base aérienne (BA) d'affectation.

**Nota :**

- les sous-lieutenants issus des volontaires aspirants n'ayant pas eu une activité continue dans la réserve opérationnelle sont soumis à cette formation militaire de base ;
- les sous-lieutenants de réserve issus des officiers sous-contrat (OSC), des majors et adjudants-chefs sont vivement invités à suivre cette formation militaire de base.

### 2.1. Sanction de la formation.

Cette formation est sanctionnée par un contrôle de connaissances.

Celui-ci s'adresse uniquement aux aspirants de réserve et aux sous-lieutenants issus des volontaires aspirants ayant suivi la formation militaire de base.

## **2.2. Contrôle de connaissances.**

Le contrôle de connaissances se déroulera le samedi 13 mars 2010 de 14h30 à 16h00.

Les BdD et BA « centres d'examen » sont désignés par la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA) :

- écoles d'officiers de l'armée de l'air/bureau formation des officiers/division examens et concours (EOAA/BFO/DEC) de Salon de Provence ;
- écoles des sous-officiers et militaires du rang de l'armée de l'air/bureau des sélections et concours (ESOM/BSC) de Rochefort.

Les « centres d'examen » appliqueront les directives de l'instruction de 2<sup>e</sup> référence. Une attention toute particulière sera portée à l'annexe VII, article 5.2.

En cas de réussite, les candidats sont inscrits sur la liste d'admission au stage de formation militaire de perfectionnement des officiers de réserve.

## **2.3. Programme du contrôle de connaissances.**

Le programme de ce contrôle porte sur celui établi à partir des modules de la formation militaire initiale des officiers sous contrat. Il est composé de vingt questions à choix multiple (QCM) et trois questions à courte réponse (QCR) sur quatre QCR proposées.

Les questions sont élaborées par les EOAA/groupement de formations initiales des officiers/cours spécial de formation des officiers (EOAA/GFIO/CSFO) de Salon de Provence en relation avec les EOAA/BFO/DEC.

## **3. RECUEIL DES CANDIDATURES.**

Les sections réserves des bureaux administration du personnel (BAP/réserve), en relation avec les CIIRAA, sont chargés de recenser les candidats, d'éditer et de transmettre les listes pour le vendredi 5 février 2010 aux EOAA/BFO/DEC selon le canevas ci-dessous :

- grade - nom - prénom ;
- NIA ;
- spécialité détenue ;
- affectation (base aérienne, unité).

Tout changement de centre, ajout ou suppression de candidat après le 5 février 2010 fera l'objet d'un message MOFI aux EOAA/BFO/DEC (eoaa21601-dec-drhaasalon@air.defense.gouv.fr).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,  
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Herbert BUAILLON.

ANNEXE.  
CALENDRIER DES OPÉRATIONS.

N°	OPÉRATIONS.	CALENDRIER.
1	Transmission des listes des candidats par les BdD et BA aux EOAA/BFO/DEC de Salon-de-Provence.	Vendredi 5 février 2010.
2	Désignation des centres d'examen et transmission liste des candidats par les EOAA Salon-de-Provence et les ESOM Rochefort.	Vendredi 12 février 2010.
3	Mise en place des sujets, listes des candidats, consignes, cartes test dans les centres d'examen par les EOAA/BFO/DEC Salon-de-Provence.	Conformément à l'instruction de 2 <sup>e</sup> référence.
4	<p>a) Contrôle de connaissances.</p> <p>b) transmission des compositions aux EOAA/BFO/DEC Salon-de-Provence par les « centres d'examen » à l'issue du contrôle.</p>	<p>a) Samedi 13 mars 2010 de 14h30 à 16h00. 20 QCM et 3 QCR sur 4 proposées.</p> <p>b) Conformément à l'instruction de 2<sup>e</sup> référence.</p>
6	Correction des épreuves par les EOAA/CSFO Salon-de-Provence.	Dès réception de l'ensemble des épreuves.
7	<p>Phase 1 : prospection lancée auprès des bureaux administration du personnel (BAP)/section réserves + CIRAA par les EOAA/BFO/DEC (recueil du personnel désirant suivre le cycle de qualification des officiers de réserve - CQOR (conformément à l'instruction de 1<sup>re</sup> référence, annexe III - § 1.4.) ;</p> <p>Phase 2 : transmission de ces volontariats par les bases aériennes par courriel MOFI à :</p> <p>- action: DRH-AA/SDAc/BGR TOURS : bgr24500-drhaatours@air.defense.gouv.fr ;</p> <p>- copie : EOAA/BFO/DEC : eoaa21601-dec-drhaasalon@air.defense.gouv.fr.</p>	<p>Semaine 11.</p> <p>Semaine 12.</p>
8	Commission d'examen des résultats par la DRH-AA/SDAc/BGR TOURS.	Semaine 17.
9	Diffusion des résultats par la DRH-AA/SDAc/BGR TOURS.	Semaine 18.
10	Inscription sur la liste d'admission au CQOR par la DRH-AA/SDAc/BGR TOURS.	Semaine 20.
11	CQOR au CSFO de Salon-de-Provence.	Du lundi 28 juin au vendredi 16 juillet 2010.